

CHAPITRE III

La virginité perpétuelle de la Mère de Dieu. — Comment de bonne heure elle fut consacrée par la religion du vœu, — et quelle idée nous devons en avoir. — Sentiments des Pères sur la connexion très étroite entre elle et la divinité du Verbe fait homme dans le sein de Marie.

Marie est Mère de Dieu : c'est l'un des dogmes les plus fondamentaux de notre foi. Il en est un autre qui n'est pas moins cher au cœur des chrétiens : c'est le dogme de la perpétuelle virginité de cette divine mère. Quand l'impie Nestorius attaqua le premier, il se produisit dans le peuple fidèle une révolte comme instinctive contre le blasphémateur ; révolte dont les historiens nous ont conservé les manifestations tumultueuses. Les protestations indignées ne furent ni moins vives ni moins nombreuses, chaque fois qu'un hérétique tenta de ternir la pureté virginale de Marie. C'est que tous comprenaient combien ces deux privilèges sont étroitement unis ensemble, combien la virginité de la Mère de Dieu est inséparable de sa divine maternité. Mon but, dans ce chapitre, est d'établir tout d'abord et la certitude et la nature du dogme ; et de montrer ensuite, conformément à la méthode que je me suis imposée, comment il se rattache indissolublement à celui de la maternité. Enfin, s'il plaît à Dieu, nous

tirerons plus tard quelques conséquences à la gloire de la Vierge-Mère.

I. — J'ai dit que le dogme de la virginité de Marie ne fut jamais attaqué, sans soulever l'indignation des pasteurs et du peuple fidèle ; et j'ajoute, sans attirer immédiatement les foudres de l'autorité doctrinale sur l'erreur naissante. C'est ce que nous apprennent les Annales de l'Église. Parmi les hérétiques les uns, comme Carpocrate, Cérinthe et les Ebionites, niaient la conception *virginale* du Christ. Suivant eux, sa formation dans le sein maternel ne fut pas autre que celle des enfants ordinaires. Ces hommes n'avaient de chrétien que le nom ; Jésus-Christ, pour eux, n'était qu'un homme. Le même coup de foudre qui frappa les contempteurs du Verbe fait homme écrasa la négation qui s'attaquait à sa mère. D'autres, comme ce Jovinien que saint Jérôme a si rudement flagellé dans ses écrits, prétendirent que Marie, vierge dans la conception du Sauveur, cessa de l'être dans l'enfantement. D'autres enfin, vers la même époque, c'est-à-dire au quatrième siècle, sans nier directement la virginité de Marie dans la conception et dans l'enfantement du Sauveur, osèrent affirmer que cette virginité si miraculeusement conservée, la Mère de Dieu n'avait pas su la garder intacte dans la suite de sa vie. Tel Helvidius et ce malheureux évêque d'Illyrie, connu sous le nom de Bonose.

Je voudrais pouvoir mettre sous les yeux du lecteur tout ce que l'erreur, principalement sous les deux dernières formes, suscita de réfutations et de condamnations dans l'Église de Dieu. Le pape Sirice, dans un concile tenu à Rome, ayant frappé d'anathème Jovi-

nien et sa doctrine, avait envoyé les actes à Milan. Un autre concile, réuni dans cette dernière ville sous la présidence de saint Ambroise, répondait : « Ils disent dans leur perversité : Elle a conçu vierge, mais ce n'est pas en vierge qu'elle a engendré... S'ils ne croient pas à l'enseignement des évêques, qu'ils croient aux oracles du Christ, au témoignage des Anges... qu'ils croient au symbole des Apôtres que l'Église romaine a conservé et conserve toujours immaculé » (1). Quant à l'hérésie d'Helvidius et de Bonose, « c'est une perfidie renouvelée des Juifs » (2); c'est le plus damnable des sacrilèges (3); « un crime abominable, un blasphème, une fureur aveugle et digne d'exécration (4); une accusation blasphématoire contre la sainte Marie toujours Vierge ». De là, cette virulente apostrophe de saint Jérôme à Helvidius : « Toi, tu as profané le sanctuaire du Saint-Esprit » (5); et ces autres paroles de saint Épiphane : « Qui donc a jamais osé prononcer le nom de Marie sans y ajouter, quand on l'interroge, l'appellation de *Vierge*? » (6).

Nous venons d'entendre sur quels fondements ces Pères et ces Conciles appuyaient leur foi.

Sur les symboles. Aucun d'eux, depuis celui des Apôtres dans ses diverses formes jusqu'aux professions de foi plus développées de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine, où Marie ne soit proclamée Vierge, et Jésus-Christ, non seulement conçu, mais né de la Vierge et du Saint-Esprit.

(1) Inter epp. S. Ambr., ep. 42, n. 4, 5. P. L. xvi, 1125.

(2) Le pape Sirice dans la lettre qu'il écrit aux évêques d'Illyrie pour qu'ils jugent Bonose (Conc. Collect. Mansi, t. III, p. 675).

(3) S. Ambr., de Instit. Virg., c. 5-9. P. L. xvi, 314, sqq.

(4) S. Hieron., adv. Helvid., n. 13 et 15. P. L. xxiii, 195.

(5) S. Hieron., l. c.

(6) S. Epiph., Haeres. 78, n. 6. P. G. xlii, 705, sq.

Sur la prédication des évêques, et plus généralement, de tous les docteurs. Dès la plus haute antiquité, nous voyons les Pères, à partir des temps apostoliques, donner à Marie les noms de Vierge, de toujours Vierge, de Vierge mère et de mère Vierge (1). Non contents d'affirmer ce glorieux privilège, ils en cherchent la démonstration contre les Juifs dans les livres de l'ancienne Alliance, et notamment dans le texte d'Isaïe : « Voilà qu'une Vierge, ou mieux, que *la Vierge concevra et enfantera* un fils, et on le nommera Emmanuel » (2). Ainsi firent saint Irénée (3), Tertullien (4) et saint Justin (5), pour ne nommer que les plus anciens de tous.

Sur le témoignage des Anges, c'est-à-dire de l'archange Gabriel, et, plus généralement, sur la Sainte Écriture. Rien de plus clair, en effet, que l'affirmation de la virginité de Marie, si l'on consulte la parole écrite de Dieu, soit dans l'ancien, soit dans le nouveau Testament. Outre le texte classique d'Isaïe, dont saint Matthieu, dans son Évangile (6), nous garantit le sens traditionnel, Dieu lui-même emploie dans la Genèse (7) une expression bien remarquable. Il nomme le Messie futur « la semence de la femme, *semen mulieris* ». N'est-ce pas déjà faire pressentir le

(1) Cf. e. g. S. Ignat., ad Smyrn. n. 1; ad Eph., n. 19. P. G. v. 708, 660. « Ne pourrais-je pas t'opposer, dit S. Jérôme à Helvidius, toute la série des anciens de l'Église, Ignace, Polycarpe, Irénée, Justin le martyr et beaucoup d'autres hommes apostoliques, renommés par leur savoir? » (Cont. Helvid., n. 17. P. L. xxiii, 201.)

(2) Is., vii, 14. J'aurais voulu donner ici ce magnifique oracle. Mais parce que l'interprétation nous mènerait trop loin, je préfère le rejeter aux Appendices.

(3) S. Irén., c. Haer. L. iii, c. 21, n. 9; col. c. 19, n. 3 et c. 20 tot.

(4) Tertul., ad. Jud. c. 9. P. L. ii, 618.

(5) S. Justin., Dial. cum Tryph., n. 66, P. G. vi, 628.

(6) S. Matth., i, 20-23.

(7) Gen., iii, 15.

mode virginal de sa conception et de sa naissance? Il est vrai que Jésus-Christ s'appelle aussi le fils de l'homme, *filius hominis*. Mais ce mot d'homme (en latin *homo*, et ἄνθρωπος en grec) se dit aussi bien de la femme que de l'homme (1). Quelle raison d'exprimer ainsi l'origine du Christ, s'il n'est immédiatement issu d'une femme vierge et d'une femme qui reste vierge en devenant mère?

Mais c'est dans le nouveau Testament surtout que la virginité de Marie brille d'un incomparable éclat. S'il s'agit de la conception *virginale* du Sauveur, il semble impossible de l'affirmer plus clairement. Toute influence paternelle est expressément exclue : « Lorsque Marie sa mère eut épousé Joseph, avant qu'ils s'unissent ensemble, il se trouva qu'elle avait conçu du Saint-Esprit » (2). On sait le trouble de Joseph, quand il eut constaté dans sa très chaste épouse un fait dont il ignorait le mystère, et comment l'Ange du Seigneur vint rassurer le Juste : « Ce qui est né en elle est du Saint-Esprit » (3). « Et Joseph ne la connut pas,

(1) Quand nous parlons de la fin de *l'homme*, ou que nous disons de l'homme qu'il est un animal raisonnable, assurément cela convient indifféremment aux deux sexes.

(2) Math., 1, 18.

(3) *Ibid.*, 20. Ce trouble du saint patriarche a fort exercé la piété des interprètes. Il y en a qui ont pensé que Joseph comprit dès l'abord le mystère de la conception de sa virginale épouse, et que le sentiment de son indignité fut le seul motif qui le portait à s'en séparer. J'estime que cette opinion n'est pas selon la science et la vérité. S'il connaissait le mystère, à quoi bon l'envoi d'un ange pour le lui révéler, et l'empêcher par là de congédier Marie? D'autres ont cru qu'il ne pouvait se défendre de la juger coupable, et tel ancien sermonnaire grec n'hésite pas à nous dire les sanglants reproches dont il l'accabla. Rien dans le texte n'autorise un jugement de son époux si désavantageux pour l'immaculée Vierge dont il avait toujours admiré la pureté sans tache. Saint François de Sales a, ce me semble, exprimé la véritable solution. Joseph ne juge pas; il est étonné; mais il se tait. C'est à propos des jugements téméraires que le saint expose ce texte évangélique : « Que si une action, dit-il, pouvait avoir cent visages, il la faut regarder en celui qui est le plus beau. Nostre-Dame estoit grosse, saint Joseph le voyait clairement;

jusqu'à ce qu'elle enfantât son fils premier né » (1). Ce qui rend Marie féconde et la fait mère est uniquement l'opération du Saint-Esprit. « Le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre » (2).

Car Marie n'est pas seulement vierge, quand elle reçoit le message divin, mais, la première de toutes les femmes, elle a consacré à Dieu sa virginité par une promesse absolue; disons le mot : par *un vœu exprès*. C'est ce que signifie clairement la réponse qu'elle fait à l'Ange. « Vous concevrez, lui dit-il, et vous enfanterez un fils, et vous lui donnerez le nom de Jésus... Et Marie dit à l'Ange : Comment cela se fera-t-il, puisque je ne connais point d'homme » (3)?

mais parce que d'autre côté il la voyoit toute sainte, toute pure, tout angélique, il ne peut oncques croire qu'elle eût pris sa grossesse contre son devoir; si qu'il se resolvoit, en la laissant, d'en laisser le jugement à Dieu : quoy que l'argument fut violent pour luy faire concevoir mauvaise opinion de cette Vierge, si ne voulut-il jamais l'en juger. Mais pourquoy? Parce que, dit l'Esprit de Dieu, qu'il estoit *juste*. L'homme juste, quand il ne peut plus excuser ni le fait, ni l'intention de celui que d'ailleurs il connoit homme de bien, encore n'en veut-il pas juger; mais oste cela de son esprit, et en laisse le jugement à Dieu. » S. Franç. de Sales, *Introd. à la Vie dévote*, 3^e part., c. 28.

S. Pierre Chrysologue avait déjà prêché quelque chose de semblable; et c'est, on peut le dire, l'interprétation de toutes la plus commune. « Joseph ille, maritus solo nomine, conscientia sponsus, praegnantem sponsam fluctans et anxius intuetur, quia neque accusare innocentem neque praegnantem poterat excusare; tacere tutum non erat, erat loqui periculum. Erat ipse testimonium castitatis, erat custos pudoris; aliud noverat, aliud intuebatur; confundeat visus quem non confundeat virginis fides. Actus et vita in bivio; mens justa et sanctus animus ancipiti cogitatione torquetur; sentit, sed tamen non potest penetrare sacramentum, qui nec accusare poterat, et defensare penes homines non valebat. Merito mox occurrit angelus, merito responsum subvenit mox divinum cui, humano deficiente consilio, justitia non deficit. » (Serm. 175. P. L. LI, 657, sq.; col. serm. 145, 588.) On peut croire aussi que S. Joseph, n'ignorant ni les révélations divines et la tradition juive sur la naissance virginal du Sauveur, ni l'approche de l'avènement messianique, put avoir la pensée que Marie était peut-être la Vierge Mère annoncée par les prophètes. Mais cela même ne suffirait pas à le tirer de son incertitude.

(1) *Ibid.*, 23.

(2) Luc, 1, 34, 35.

(3) Luc, 1, 31, 34.

Réponse absolument inintelligible et dépourvue de sens, si Marie n'est pas liée, je veux dire, si nul engagement sacré ne l'empêche d'avoir les relations communes entre époux.

C'est ce que les Pères ont compris. « Elle ne répondrait ni ne pourrait ainsi répondre, dit saint Augustin, si elle n'avait pas déjà *voué* à Dieu sa virginité ; *quod profecto non diceret, si Deo virginem se ante non vovisset* » (1). En effet, lisons-nous dans un sermon qu'on trouve parmi les œuvres de saint Grégoire de Nysse, si la Vierge et Joseph s'étaient unis dans les conditions ordinaires, pourquoi cet étonnement de Marie devant l'annonce angélique ; puisque la loi de la nature lui donnerait le droit d'attendre la maternité ? Mais parce qu'elle devait conserver pure de tout contact une chair *consacrée d'avance à Dieu*, elle dit : Quoique vous soyez un ange et que vous veniez du ciel ; quoique tout ici me paraisse au-dessus de l'intelligence humaine ; cependant il m'est impossible de connaître un homme. Et comment serai-je mère sans le concours de l'homme ? « Je connais Joseph comme époux ; je ne le connais pas comme mari » (2).

C'était là un point de doctrine fréquemment consigné dans les écrits des Grecs. « Comment cela s'accomplira-t-il en moi ? Car la religion *du vœu qui me consacre à Dieu* me défend de connaître un homme ».

Et, ce disant, remarque Jean le Géomètre, « elle parlait

(1) S. August., *l. de S. Virgin.*, c. et n. 4. P. L. xl, 398 Cf. Tolet., *in Luc.*, annot. 111, pp. 105, 106 ; S. Thom., 3 p., q. 38, a. 4 ; S. Bernard., hom. 4, *super Missus est*, n. 3, et *de 12 Praerog. B. M. V.*, n. 9, clxxxiii, c. 180 et 434 ; Bossuet, *Elévat. sur les myst.*, 12^e sem., 3^e Elévat.

(2) S. Gregor. Nyss. Or., *De die nat. Dom.* (inter dubia). P. G. xlvi, 1140, sq. Cf. Petav., *de Incarn.*, L. xiv, c. 4.

aussi de Joseph... *Offrande dédiée à Dieu* ; par conséquent, offrande qu'il était criminel de toucher : car elle avait résolu d'éviter, non pas seulement pour le présent mais pour toujours, tout rapport avec l'homme. Et sa réponse confirme tout à fait la tradition venue des Pères à nous, suivant laquelle la bienheureuse Marie, loin de se prêter au devoir commun des époux, n'en eut jamais le moindre désir... tant elle était singulièrement au-dessus de son sexe ; tant la chasteté resplendissait en elle d'un éclat incomparable » (1). Qu'est-il donc pour Marie, le juste et saint patriarche Joseph ? Le témoin et le gardien de sa virginité (2). Qu'est-il encore ? Le voile à l'ombre duquel doit s'accomplir dans le secret le plus sacré des mystères.

Je ne l'ignore pas, ces textes de l'Évangile ne démontrent *directement* que la conception virginale du Dieu Sauveur. Mais l'allusion si précise faite au texte d'Isaïe par saint Matthieu va plus loin : car c'est d'une *vierge* qui conçoit, et d'une *vierge* qui enfante que le prophète a parlé ; et c'est aussi bien à l'enfantement qu'à la conception du Fils de Dieu que l'Évangéliste applique la prophétie. Or, nous dit le concile de Milan, le prophète n'a pas seulement parlé de la Vierge qui concevrait, mais de la Vierge qui enfanterait : « *Non enim concepturam tantummodo Virginem, sed et parituram Virginem dixit* » (3).

Constamment encore les Pères font appel à la mystérieuse vision d'Ezéchiel. Dans cette porte du temple

(1) Joan. Geomet., *serm.*, in *SS. Deip. annunc.*, n. 15. P. G. cvi, 824 ; cf. Jacob. Monach., in *Deip. Annunciationem*, n. 14, sqq. ; S. Sophron., *item*, in *Deip. Annunc.*, n. 32-36.

(2) S. Petr. Chrysol., *ll. citt.* « Joseph puritatis Mariae testis domesticus, sponsus vitae custos. » Pseudo-Basil., hom. in *S. Christi generat.*, n. 3. P. G. xxxi, 1464.

(3) Inter epp. S. Ambros., *ep. 42*, n. 5. P. L. xvi, 1125.

par où ne saurait passer aucun homme, et qui reste fermée, bien que le Seigneur soit entré par elle (1), ils voient en figure le sein béni de la divine mère. Est-ce comme sens littéral, est-ce par une pieuse accommodation; toujours est-il que la virginité *perpétuelle* de Marie leur apparaît là symbolisée de la manière la plus frappante. Au reste, la consécration de la Vierge, exprimée dans sa réponse à l'Ange, est pour eux un argument sans réplique qui démontre à lui seul la perpétuité de sa pureté virginal.

II. — Il ne leur suffit pas d'avoir affirmé sur l'autorité de Dieu lui-même la perpétuelle virginité de sa mère. Ils veulent en exprimer *la nature*. Pour la virginité dans la conception du Verbe, c'est assez de l'explication donnée par l'Archange Gabriel à la Vierge elle-même. S'agit-il de la virginité, après l'enfantement, ils ne font guère que réfuter les quelques objections que les hérétiques empruntaient à certaines expressions de l'Évangile. Tout leur effort, on peut le dire, porte sur *l'enfantement* virginal, parce que c'est peut-être de ce côté que le mystère répugne davantage au sens humain (2).

Pour mieux l'expliquer et le rendre en même temps plus croyable, ils recourent à des faits analogues dans la vie du Sauveur. Jésus-Christ sort du sépulcre sans rejeter la pierre qui le ferme; il entre dans le cénacle,

(1) Ezech., XLIV, 2.

(2) C'est ce que remarque Jean le Géomètre. Après avoir admiré le prodige qui fait entrer le Verbe de Dieu au sein de la Vierge pour y prendre chair, sans en altérer le sceau virginal, il ajoute : « Non adeo tamen admirandum illud est, quemadmodum quod cum assumpto quoque crasso corpore egressus, portam uti prius obsignatam reliquerit, velut ac nunquam transiisset. » *In SS. Deip. Annunc.*, n. 24. P. G. CVI, 836.

les portes closes. Ainsi devons-nous croire qu'il apparut au monde conservant au sein maternel tout l'honneur de sa parfaite intégrité (1).

A la suite des exemples viennent les comparaisons et les figures. Le sein de Marie, c'est pour Jésus le cristal très pur que traverse un rayon de lumière sans y produire la moindre altération (2). Quoi d'étonnant? Celui qui sort n'est-il pas la *Lumière* éternelle, le salut et la vérité (3)? Marie, c'est encore la vigne en fleurs qui exhale son parfum (4); l'esprit de l'homme dont le verbe se révèle au dehors sous une enveloppe sensible, sans préjudice aucun pour son principe; l'Église engendrant les membres du Christ, vierge, toujours vierge, après comme avant l'enfantement (5). Élevez-vous jusqu'au sein de Dieu lui-même, où le Verbe éternellement conçu naît éternellement, sans

(1) S. August., ep. 137, *ad Volusian.*, n. 8; *de Civit.*, L. xxii, c. 8; serm. 191, *in Nativ. Dom.*, n. 2; S. Gaudent. Brix., serm. 9. P. L. xx, 900, etc.

(2) S. Hildef., serm. 43, *in diem S. Mariae* (dub.). P. L. cxcvi, 282. Même comparaison dans une séquence du moyen âge :

« Auris et mens pervia
Deo sunt ingressus;
Non patent vest'gia
Quibus est egressus.
Sicut vitrum radio
Solis penetratur,
In tamen laesio
Nulla vitro datur,
Sic, imo subtilius,
Matre non corrupta
Deus Dei Filius
Sua prodit nupta. »

Mone, *Hymni lat. medii Aevi*, t. II, p. 63.

(3) Lumen aeternum mundo effudit. *Praef. B. V.* « Merito igitur virgineae integritati nihil corruptionis intulit partus *Salutis*; quia custodia fuit pudoris editio *Veritatis*, » dit S. Léon, serm. 21, *in Nativ. Dom.* 1, c. 2. P. L. lly, 192.

(4) Guerric., abb., serm. 1, *de Nativ. S. M.*, n. 3, sqq. P. L. clxxxv, 201.

(5) S. August., serm. 213, n. 7. P. L. xxxviii, 1064.

déchirement ni corruption quelconque, et dans ce parfait exemplaire contemplez la naissance du même Verbe fait homme (1). Qu'est-ce que Jésus-Christ? Le froment poussant d'une terre où nul mortel ne l'a semé; le fruit qui se forme et qui se détache du rameau, sans que la fleur en soit flétrie (2).

Enfin les Pères ne craignent pas d'appeler la naissance du Sauveur une origine, un enfantement *spirituels* (3) : soit parce qu'elle est l'exemplaire de notre renaissance au baptême, soit parce que le corps du Seigneur et celui de la divine mère participèrent transitoirement alors à la condition des corps spiritualisés qui suivra la résurrection.

Sans doute, un pareil mystère demande un miracle, un grand miracle. Mais, disent encore les Pères, Dieu n'est-il pas tout puissant, et quand ferait-il usage de cette puissance, s'il ne s'en servait pas pour conserver à sa mère le plus pur et le plus cher joyau de sa couronne virgine?

Nous n'irons pas plus loin dans l'étude de cet admirable privilège. La virginité même de Marie nous fait une loi de ne pas en soulever tous les voiles; et c'est justement que Pierre de Celle reprochait jadis au moine Nicolas de Saint-Alban d'avoir poussé trop loin dans cette matière sa liberté de langage. « La Vierge, lui disait-il, aime qu'on ne dise, en parlant

(1) Hom., in *Nativ. Dom. inter opp.* S. J. Chrysost. Cette homélie a été citée contre Nestorius par S. Cyrille et dans le Concile d'Ephèse.

(2) S. Bernard., hom. 1, de *Circumc.*, n. 2. P. L. CLXXXIII, 133. Lisez encore cette image proposée par S. Cyrille d'Alexandrie : « Divinus fructus ex Virgine prodit, nec in conceptu solvens virgineam zonam, nec in nativitate disruptens » *De Incarn. Dom.*, n. 23.

(3) Neque Virgo corruptionem passa est pariendo : *spiritualiter enim peperit.* Auctor hom., in *Nativ. Domini* jam citatae.

d'elle, que des paroles virginales, et recouvertes d'un voile sacré » (1).

III. — Le temps est venu d'aller plus directement au but de notre étude, c'est-à-dire, de mettre en évidence l'enchaînement de la pureté virgine de la Mère du Sauveur avec sa maternité. J'ai déjà touché ce point; mais il mérite une étude plus complète. Si j'interroge les Pères, ils me répondent avec ensemble : un Dieu ne pouvait naître que d'une mère vierge; une vierge enfantant ne pouvait avoir d'autre fils qu'un Dieu. Ainsi la virginité de la mère témoigne de la divinité du fils, et la divinité du fils prouve à son tour la virginité de la mère. En général, les théologiens appuient assez peu sur cette idée. Cependant rien de mieux fondé, ni qui revienne plus souvent dans les écrits des anciens Docteurs et des Saints. Il m'est aisé d'apporter une foule de témoignages, d'autant plus forts qu'ils se présentent à toutes les époques et dans tous les pays. Je ne craindrai pas de les multiplier, parce qu'ils sont généralement trop peu connus.

« Le Dieu très clément n'a pas rougi de naître d'une femme : car c'était la vie qu'il voulait nous rendre par cette naissance. Non, il n'a contracté aucune souillure dans les entrailles de sa mère, pas plus que sa gloire n'avait subi de préjudice en les faisant. Si cette mère n'est pas restée vierge, il n'est qu'un homme, le fils qui est né d'elle, et son enfantement n'a rien d'admirable. Mais, si elle a gardé sa couronne virgine, même

(1) *Virgo certe virgineis verbis et sancto velamine consecratis delectatur affari.* Petr. Cellens, ep. 173. P. L. CCII, 641. C'est aussi la remarque faite par Petau, là même où il traite du glorieux privilège de Marie. *De Incarn.*, L. XIV, c. 5, n. 3.